



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MAYENNE

Laval, le 27 juillet 2020

**Direction départementale de la cohésion
sociale et de la protection des populations**

Unité protection de l'environnement

Cité administrative
60, rue Mac Donald
BP 93007
53063 LAVAL cedex 9

Référence : BC/PJ – 2020 01587

**Rapport de l'inspection des installations classées
Sans présentation au Conseil Départemental de l'Environnement,
des Risques Sanitaires et Technologiques**

P.J. : 1 PLAN DE MASSE (1 page) et 1 EXTRAIT CARTES IGN - LOCALISATION DU PLAN D'ÉPANDAGE (1 page)

Objet : **Demande d'enregistrement d'un élevage bovin comprenant 240 vaches, aux lieux-dits « le Breil » et « la Marchandais » à Juvigné et « la Grande Roche » à Saint-Hilaire-du-Maine, présentée par le GAEC du Breil, ayant son siège social au lieu-dit « le Breil » à Juvigné**

* * * *

Le GAEC du Breil, ayant son siège social au lieu-dit « le Breil » à Juvigné (53380), a présenté le 1^{er} juillet 2019, une demande d'enregistrement en vue d'exploiter un élevage bovin de 240 vaches laitières aux lieux-dits « le Breil » et « la Marchandais » à Juvigné et « la Grande Roche » à Saint-Hilaire-du-Maine. Cette demande a été complétée le 23 décembre 2019.

Aujourd'hui, le GAEC du Breil souhaite augmenter le nombre de vaches laitières à 240 animaux ainsi que le nombre de cages mères lapins à 520 sur le site du « Breil » à Juvigné.

Dans le cadre de son projet, il est prévu :

- Juvigné ;
- la reprise des sites de « la Grande Roche » à Saint-Hilaire-du-Maine et « la Marchandais » à Juvigné ;
 - l'extension de la stabulation vaches laitières et de la laiterie ;
 - la construction d'un hangar à fourrage et d'une nouvelle fosse de stockage des lisiers de 3 650 m³.

C L A S S E M E N T

L'atelier laitier est à ranger sous le n° 2101-2b de la nomenclature des Installations Classées et est soumis à enregistrement pour un effectif de 240 vaches.

Cette exploitation est également soumise à déclaration sous les rubriques :

- 2101-1c pour l'exploitation d'un élevage de 220 bovins à l'engrais,
- 2110-2 pour l'exploitation d'un élevage cunicole de 520 cages mères lapins,
- 1532-3 pour un stockage de paille et fourrage d'un volume de 4 000 m³,
- 2.1.5.0-2 de la nomenclature loi sur l'eau pour une surface de 2,2 ha.

.../...

Le GAEC du Breil dispose d'un arrêté préfectoral n° 2005-P-1409 du 10 octobre 2005 pour l'exploitation de 70 vaches laitières et 30 vaches allaitantes, soit 100 vaches mixtes au lieu-dit « le Breil » à Juvigné et 220 taurillons répartis sur les sites du « Breil » à Juvigné et de « Chaillet » à Saint-Hilaire-du-Maine.

Par ailleurs, un récépissé de déclaration n° 2001-372 a été délivré le 22 octobre 2001 pour l'exploitation d'un élevage cunicole de 4 300 lapins (432 cages mères) au lieu-dit « le Breil » à Juvigné.

La production annuelle d'effluents sur l'exploitation représente 39 324 kg d'N et 18 121 kg de P₂O₅.

L'exploitant reçoit également des boues en provenance de l'abattoir Galéo à Chailland à hauteur de 270 m³ par an (1 200 uN et 500 uP₂O₅).

Pour absorber ces déjections, un plan d'épandage de 297 ha 10 ares, a été proposé :

- GAEC du Breil – Le Breil à Juvigné 261 ha 40
(38 314 uN et 17 707 uP₂O₅)
- EARL Les Tunnels – La Marchandais à Juvigné 35 ha 70
(2 210 uN et 916 uP₂O₅)

I. / - Épandage :

261 ha 80 ares, restent aptes à l'épandage et sont suffisants pour éliminer les déjections animales produites, avec :

-
- 169 ha 97 ares, aptes à l'épandage toute l'année.

II. / - Stockage :

Les capacités de stockage des effluents d'élevage sur le site du « Breil » sont de 4 342 m³ pour les fosses, garantissant un stockage de 7,9 mois et de 630 m² pour la fumière couverte, garantissant un stockage de 14 mois.

III. / - Indices de la pression azotée et phosphorée :

Exploitation	SAU	Indice N	Indice P ₂ O ₅	Ratio P ₂ O ₅ %
GAEC du Breil	261,4	147	68	73
EARL Les Tunnels	35,7	140	62	67

PROCEDURE DE CONSULTATION

CONSULTATION DU PUBLIC :

La consultation du public s'est déroulée du 3 mars 2020 au 11 mars 2020 puis du 4 juin 2020 au 23 juin 2020 inclus dans les mairies de Juvigné et Saint-Hilaire-du-Maine avec affichage en mairies de Chailland et La Baconnière.

Aucune remarque n'a été consignée ou annexée au registre des communes de Juvigné et de Saint-Hilaire-du-Maine, ni reçue par voie électronique.

.../...

AVIS des CONSEILS MUNICIPAUX :

Les conseils municipaux des communes suivantes ont émis un avis favorable :

- ⇒ Juvigné,
- ⇒ Chailland,
- ⇒ La Baconnière.

Le conseil municipal de **Saint Hilaire du Maine** a été consulté mais n'a émis aucun avis.

ANALYSE DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES

La demande a été instruite conformément aux dispositions des articles R.512-46-8 à R.512-46-17 et est compatible à la procédure d'enregistrement.

Les enjeux environnementaux sont bien identifiés dans le dossier.

Une inspection, réalisée le 9 janvier 2020 sur le site, a permis de vérifier que le projet respecte les prescriptions de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013 relatif aux prescriptions applicables aux installations d'élevage relevant du régime de l'enregistrement.

Par ailleurs, les différents ouvrages et bâtiments projetés ont fait l'objet d'une demande de permis de construire qui a été accordée.

CONCLUSION

Compte tenu de ces différents avis et considérant que :

- ↳ les conditions d'aménagement et de fonctionnement prévues au dossier ne constituent pas de dangers ou inconvénients pour les intérêts mentionnés à l'article L 511-1 du Code de l'environnement ;
- ↳ le plan d'épandage, déterminé après étude agro-pédologique, est suffisamment dimensionné pour absorber les déjections des deux exploitations ;
- ↳ l'indice de pression azotée d'origine organique n'excède pas 170 kg à l'hectare de surface agricole utile ;

L'inspection des installations classées émet un avis favorable à la demande d'enregistrement présentée par le **GAEC du Breil**. Un projet d'arrêté dans ce sens est joint en annexe du présent rapport. Au vu de ce qui précède, il ne semble pas nécessaire de solliciter l'avis du CODERST sur cette demande.

Le Directeur adjoint de la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations,

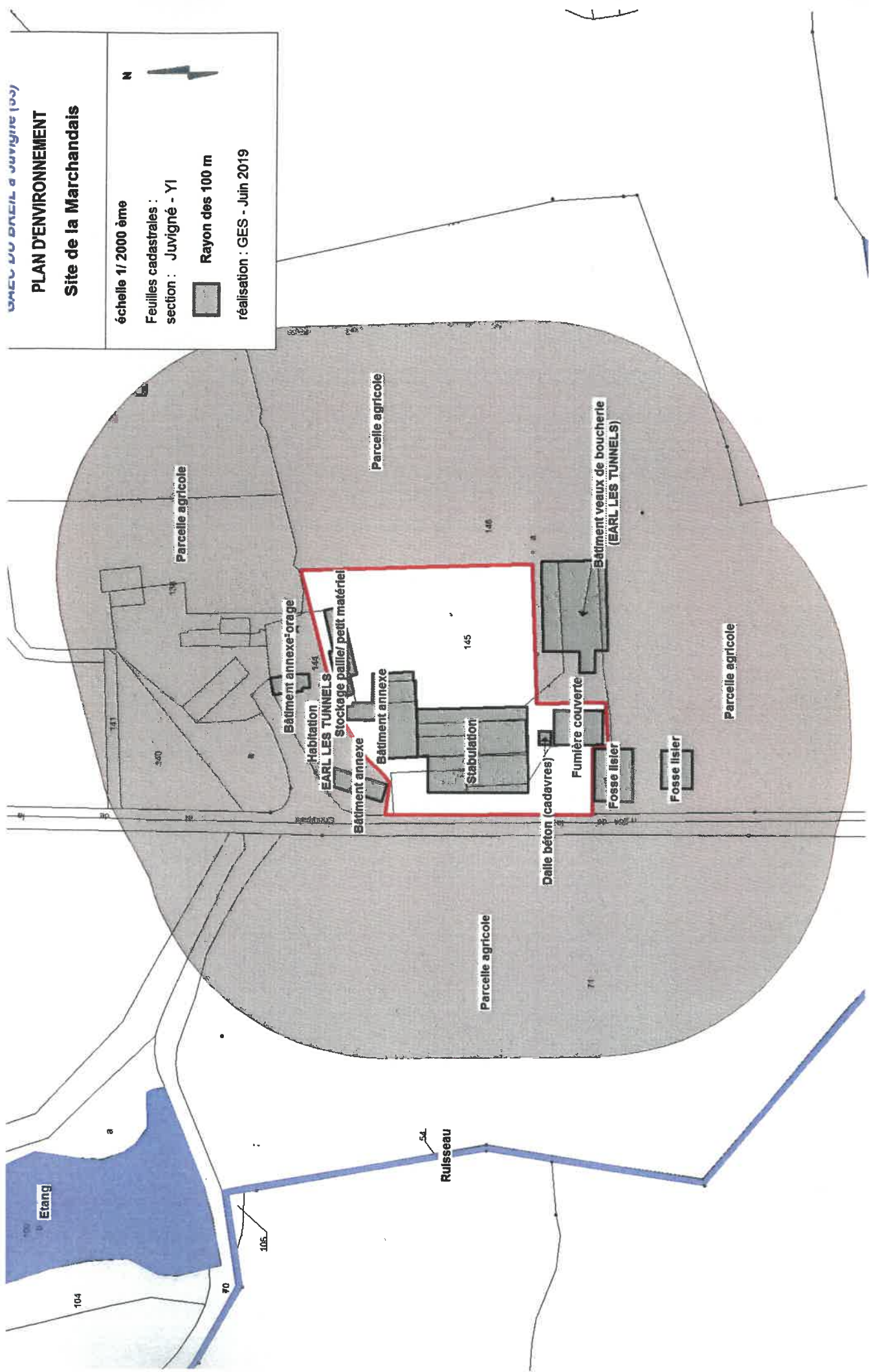
Yves CERISER

L'inspecteur de l'environnement
en charge des installations classées,

Philippe BELBÉOC'H

PLAN D'ENVIRONNEMENT
Site de la Marchandais

échelle 1/2000 ème
Feuilles cadastrales :
section : Juvigné - Y1
Rayon des 100 m
réalisation : GES - Juin 2019



section : St Hilaire du Maine - E1

Rayon des 100 m

réalisation : GES - Juin 2019

